

SESSION D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

DATE : Mercredi 12 décembre 2018
HEURE : 16 heures
LIEU : Salle du conseil, centre administratif / MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Nicole-Andrée Blouin, conseillère, Ste-Catherine-de-Hatley
Marie Boivin, Canton d'Orford
Francine Caron-Markwell, Canton de Stanstead
Philippe Dutil, Stanstead
Denis Ferland, Hatley
Vincent Gérin, Ayer's Cliff
Vicki-May Hamm, Magog
Yvon Laramée, Eastman
Patrick Leblond, Stukely-Sud
Lisette Maillé, Austin
Jacques Marcoux, Canton de Potton
Martin Primeau, Canton de Hatley
Michèle Turcotte, Saint-Étienne-de-Bolton
Richard Violette, Ogden
Joan Westland-Eby, Bolton-Est

également présents : Guy Jauron, secrétaire-trésorier
Alexandra Roy (chargée de projets)

étaient absents : Luc Lamontagne, St-Benoît-du-Lac
Michael Page, North Hatley

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présences
2. Lecture, si demandé, et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, si demandé, et adoption du procès-verbal du 28 novembre 2018
4. Affaires découlant du procès-verbal du 28 novembre 2018
5. **ÉVALUATION**
 - 5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**
 - 6.1 Dossiers économiques
 - 6.1.1 Rapport d'activités
 - 6.1.2 Dossier vélo
 - 6.1.2.1 Rapport d'activités
 - 6.1.2.2 La Montagnarde / Rapport des dépenses et travaux effectués en 2018 pour l'aide financière à l'entretien de la Route verte
 - 6.2 Dossiers culturels
 - 6.2.1 Rapport d'activités
 - 6.3 Fonds de développement des territoires (ruralité)
 - 6.3.1 Rapport d'activités
 - 6.3.2 FDT 2019-2020 / Engagement des sommes disponibles
 - 6.4 Transport collectif et adapté
 - 6.4.1 Rapport d'activités
7. **AMÉNAGEMENT**
 - 7.1 Rapport d'activités
 - 7.2 Adoption du règlement de remplacement 15-17-1
 - 7.3 Projet d'énoncé de vision stratégique du développement / Dates et lieux des consultations publiques

- 8. DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - 8.1 Rapport d'activités
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Sécurité incendie
 - 9.1.1 Rapport d'activités
 - 9.2 Protection policière
 - 9.2.1 Rapport d'activités
 - 9.3 SUMI
 - 9.3.1 Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier
- 10. ADMINISTRATION**
 - 10.1 Comptes à payer
 - 10.2 Règlements de quotes-parts (01-19 à 10-19) / Présentation et Avis de motion
 - 10.3 Calendrier des assemblées régulières du conseil pour 2019
 - 10.4 Société historique du comté de Brome / Mainlevée de clauses sur une partie de la propriété
- 11. DIVERS**
- 12. CORRESPONDANCE**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil. Puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE DUTIL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

459-18

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 NOVEMBRE 2018
--

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
ET RÉSOLU**

460-18

Que le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 28 NOVEMBRE 2018
--

Aucun item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION

L'évaluatrice Marie-Hélène Cadrin dépose et présente le rapport de tenue à jour des rôles d'évaluation pour le mois de novembre 2018. Elle souligne qu'en condition hivernale, peu d'inspections peuvent être réalisées par son équipe. Elle mentionne que quatre demandes de révision des rôles d'évaluation ont été déposées au tribunal administratif du Québec; l'une d'elles concerne une propriété avec servitude de conservation. Elle rappelle qu'aucun dépôt de rôle n'est prévu en 2019 dans la MRC de Memphrémagog.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

Rapport d'activités

La conseillère Vicki-May Hamm dépose et présente le rapport d'activités. À titre de présidente du comité consultatif en développement économique, elle présente les priorités pour la prochaine année : 1) la création et l'attraction de nouvelles entreprises ; 2) l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre ; 3) l'accessibilité au financement ; 4) l'attraction et la tenue de nouveaux événements et festivals ; 5) le déploiement de la marque « Memphrémagog... Vraiment! » 6) le développement agroalimentaire ; 7) le développement de l'économie sociale et 8) le développement des moyens technologiques de connectivité sur l'ensemble du territoire.

Mme Hamm rappelle que la période de dépôt de candidature est ouverte pour le Défi OsEntreprendre. Ce concours représente une belle occasion de faire rayonner le succès des entreprises.

Le créneau ACCORD de la Vallée des élastomères relance le projet de centre de recherche international à Magog. La première phase du projet pourrait voir le jour dans les locaux du centre de formation professionnelle, dès 2019.

Dossier vélo

Rapport d'activités

Le secrétaire-trésorier informe les membres qu'une rencontre de la table régionale vélo de Tourisme Cantons-de-l'Est a eu lieu le 27 novembre dernier. Le contenu et le format de la prochaine carte vélo régionale ont notamment été abordés. Le projet de route vélo reliant Montréal à Sherbrooke devrait voir le jour dès la saison prochaine. Les mises à niveau souhaitées ont été présentées aux gestionnaires de la Montagnarde. Le bilan de la campagne de sensibilisation « Perds pas les pédales » s'avère très positif.

La Montagnarde / Rapport des dépenses et travaux effectués en 2018 pour l'aide financière à l'entretien de la Route verte

CONSIDÉRANT que la MRC de Memphrémagog administre une entente de coordination pour les quatre municipalités traversées par le réseau cyclable La Montagnarde, soit les municipalités de Stukely-Sud, Eastman, Canton d'Orford et la Ville de Magog;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a mis en place le *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte* dans le cadre duquel la MRC de Memphrémagog a présenté une demande;

CONSIDÉRANT que le rapport des dépenses et travaux effectués doit être transmis au ministère avant le 31 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC de Memphrémagog a obtenu les confirmations requises pour les dépenses et travaux d'entretien réalisés par les municipalités du réseau La Montagnarde;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOVIN
ET RÉSOLU**

461-18

Que la MRC de Memphrémagog, au bénéfice des municipalités concernées par le réseau cyclable La Montagnarde, adopte le rapport des travaux réalisés en 2018 et des dépenses qui atteignent un montant total de CENT QUARANTE MILLE CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (140 134 \$);

Que la MRC de Memphrémagog confirme que le montant de la subvention demandé n'excède pas 50 % des dépenses admissibles engagées par les municipalités au cours de l'année 2018;

Que la présente résolution soit envoyée au ministère des Transports conformément aux modalités stipulées au programme du ministère.

ADOPTÉ

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

La présidente du comité culturel, la conseillère Michèle Turcotte, mentionne que la prochaine rencontre du comité aura lieu le 14 décembre. La préparation du symposium 2019 et l'appel de projets pour le soutien aux initiatives locales seront notamment discutés.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Rapport d'activités

Le président du comité FDT, le conseiller Vincent Gérin, explique qu'il n'y aura pas d'appel de projets dans le cadre du Fonds de développement du territoire pour la période 2019-2020. Il y a toutefois lieu de réserver les sommes résiduelles afin d'honorer les engagements convenus entre la MRC et la Corporation ski et golf Mont-Orford. Les membres conviennent donc d'adopter la résolution qui suit.

FDT 2019-2020 / Engagement des sommes disponibles

Considérant que la MRC Memphrémagog a signé en 2015 une entente de 5 ans (2015-2019) avec le MAMOT quant aux sommes qui lui seront versées et des modalités d'utilisation de ces sommes dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT);

Considérant qu'en août 2016, le conseil de la MRC s'est engagé à verser une somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (250 000 \$) à Corporation Ski & Golf Mont-Orford sur une période de 5 ans (2016-2020);

Considérant que la dernière année d'engagement de subvention face à Corporation Ski & Golf Mont-Orford excède la période couverte par l'entente signée relative au FDT;

Considérant que le nouveau gouvernement du Québec n'a pas encore fait connaître la nature d'un nouveau fonds à mettre en place qui succéderait au FDT tel qu'on le connaît actuellement, les sommes qui lui seraient consenties, ni les critères d'utilisation de ces sommes;

Considérant que dans l'éventualité où les modalités d'attribution des sommes prévues à l'entente qui serait ultérieurement convenue avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pourraient être limitatives face à ce type de contribution;

Considérant que les municipalités participantes se verraient dans l'obligation de respecter leur engagement via une quote-part spéciale;

Considérant que le versement anticipé de la dernière contribution à la Corporation Ski & Golf Mont-Orford permettra de libérer le nouveau fonds du respect des engagements déjà pris envers cette Corporation;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS FERLAND
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE DUTIL
ET RÉSOLU**

462-18

De procéder au versement de la cinquième année de contribution à la Corporation Ski & Golf Mont-Orford à même le Fonds de développement des territoires 2019-2020 et, conséquemment, de ne pas procéder à l'appel de projets dans le cadre de ce fonds pour cette période.

ADOPTÉ

TRANSPORT COLLECTIF

Rapport d'activités

Aucun élément n'est discuté.

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'aménagiste, M. Hughes Ménard, dépose le rapport d'activités pour le mois de novembre 2018 et en explique le contenu. Copie dudit rapport est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT 15-17-1

Le secrétaire-trésorier rappelle au conseil qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 28 novembre 2018 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance. Une demande de dispense de lecture a alors été faite et copie du projet de règlement a été déposée. Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu. Puis,

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CARON-MARKWELL
ET RÉSOLU**

463-18

Que le règlement de remplacement portant le numéro 15-17-1, modifiant le schéma d'aménagement, soit adopté.

ADOPTÉ

PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT / DATES ET LIEUX DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Attendu qu'en vertu de l'article 2.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC de Memphrémagog doit tenir au moins une assemblée publique sur son territoire lors de l'adoption d'un projet d'énoncé de vision stratégique du développement;

Attendu qu'en vertu de l'article 2.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de Memphrémagog doit désigner les membres de la commission consultative pour la tenue de toute assemblée publique, autre que le préfet qui est d'office désigné pour présider ladite commission, en plus d'établir le lieu, la date et l'heure de toute assemblée publique;

Attendu que le conseil de la MRC peut également déléguer au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute autre assemblée publique demandée conformément à la Loi;

464-18

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
ET RÉSOLU**

Que trois assemblées publiques concernant le projet d'énoncé de vision stratégique du développement aient lieu : le 23 janvier 2019 à 19h, à la salle du conseil de la MRC de Memphrémagog, le 30 janvier 2019 à 19h, à la salle communautaire de North Hatley et le 6 février 2019 à 19h, à l'hôtel de ville de Saint-Étienne-de-Bolton;

Que les conseillers Jacques Demers, Vicki-May Hamm, Marie Boivin, Yvon Laramée, Jacques Marcoux et Michèle Turcotte soient désignés pour être membres de la Commission consultative devant agir en tant qu'intermédiaire pour la MRC de Memphrémagog, lors de toute assemblée publique nécessaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour le projet d'énoncé de vision stratégique du développement;

Que le conseil de la MRC délègue au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée de consultation publique supplémentaire sur le projet d'énoncé de vision stratégique du développement demandée conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise aux municipalités comprises sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, et ce, à même la transmission du *Projet d'énoncé de vision stratégique du développement*.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Aucun rapport d'activités n'est déposé. La présidente du comité consultatif en développement durable, la conseillère Lisette Maillé, explique que la MRC poursuit la préparation du mémoire qui sera déposé auprès de la Commission environnementale Act 250 en début d'année 2019, concernant le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Coventry, Vermont.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

Le président du comité de sécurité incendie, le conseiller Martin Primeau, confirme que le transfert des services 911 entre les centrales de Lévis et CAUCA a eu lieu le 11 décembre. Quelques petits ajustements sont à prévoir au cours des prochaines semaines, afin d'offrir un service optimal.

PROTECTION POLICIÈRE

Rapport d'activités

Le secrétaire-trésorier invite les municipalités membres de la SQ à compléter le sondage relatif au plan d'action régional et local (PARL) pour l'année 2019. Cela permet une meilleure planification des effectifs en fonction des activités et priorités municipales.

SUMI

Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier

CONSIDÉRANT que la MRC de Memphrémagog a déposé une demande au Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (SUMI);

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a confirmé l'octroi d'une aide financière pouvant atteindre un montant maximal de 126 000 \$ en fonction d'équipements et de projets spéciaux identifiés;

CONSIDÉRANT que les services incendie ont procédé en 2018 à l'achat des équipements prévus, mais que le remboursement de ces dépenses sera effectué en 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
ET RÉSOLU**

465-18

Que la MRC de Memphrémagog dépose au ministre de la Sécurité publique les preuves justificatives permettant le remboursement de dépenses pouvant atteindre un montant par service de :

	Volet 2	Volet 3
SSI de Magog	19 250 \$	0,00 \$
SSI du Canton d'Orford	34 173 \$	1 720,78 \$
SSI d'Austin	27 575 \$	1 056,00 \$
SSI d'Eastman	4 264 \$	0,00 \$
SSI du Canton de Potton	3 450 \$	731,36 \$
Régie incendie Memphrémagog Est	11 288 \$	2 288 \$
MRC de Memphrémagog	0,00 \$	2 107,87 \$

Que la MRC de Memphrémagog procède à la répartition de l'aide financière qui sera octroyée par le ministère de la Sécurité publique conformément aux modalités stipulées au programme du ministère.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Évaluation

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE DUTIL
ET RÉSOLU**

466-18

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

Jean-Pierre Cadrin & Ass.
(maintien d'inventaire, tenue à jour - décembre 2018) 55 918,57

sous-total 55 918,57

ADOPTÉ

Développement économique

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
ET RÉSOLU**

467-18

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

Iceworks animation inc.

(prêt fonds d'aide au démarrage et à la croissance)

49 000,00

sous-total

49 000,00

ADOPTÉ

RÈGLEMENTS DE QUOTES-PARTS (01-19 À 10-19) / PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION

Règlement n° 1-19

Le conseiller *Vincent Gérin* donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour étude et adoption un règlement afin de répartir la somme d'**UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE DOLLARS (1 850 454 \$)** entre les municipalités pour les dépenses de 2019 concernant l'administration générale, l'aménagement, la législation, le développement économique et d'autres fonctions.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et une copie du règlement est remise en même temps que l'avis de motion.

Règlement n° 2-19

La conseillère *Nicole-Andrée Blouin* donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour étude et adoption un règlement afin de répartir la somme de **TROIS CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SIX CENTS DOLLARS (354 600 \$)** entre les municipalités concernant la contribution de la MRC de Memphrémagog au développement touristique pour l'année 2019.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et une copie du règlement est remise en même temps que l'avis de motion.

Règlement n° 3-19

La conseillère *Francine Caron-Markwell* donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour étude et adoption un règlement afin de répartir la somme de **VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT QUATORZE DOLLARS (23 914 \$)** entre les municipalités concernant la contribution de la MRC de Memphrémagog à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2019.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et une copie du règlement est remise en même temps que l'avis de motion.

Règlement n° 4-19

La conseillère *Joan Westland-Eby* donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour étude et adoption un règlement afin de répartir la somme de **SIX CENT QUARANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT DOLLARS (648 428 \$)** entre les municipalités concernant l'évaluation foncière pour l'année 2019.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et une copie du règlement est remise en même temps que l'avis de motion.

Règlement n° 5-19

Le conseiller *Philippe Dutil* donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour étude et adoption un règlement afin de répartir la somme de **DEUX CENT ONZE MILLE NEUF CENT TRENTE-NEUF DOLLARS (211 939 \$)** entre les municipalités concernées relativement à l'exercice de la compétence déléguée en matière de récupération et de conditionnement des matières recyclables pour l'année 2019.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et une copie du règlement a été remise en même temps que l'avis de motion.

Règlement n° 6-19

Le conseiller *Jacques Marcoux* donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour étude et adoption un règlement afin de répartir la somme de **CENT QUINZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS (115 881 \$)** entre les municipalités concernées relativement à l'exercice de la compétence déléguée en matière de transport adapté pour l'année 2019.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et une copie du règlement est remise en même temps que l'avis de motion.

Règlement n° 7-19

Le conseiller *Martin Primeau* donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour étude et adoption un règlement afin de répartir la somme de **CINQUANTE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (50 500 \$)** entre les municipalités concernées relativement à la mise en œuvre de l'entente intermunicipale en matière d'inspection forestière pour l'année 2019.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et une copie du règlement est remise en même temps que l'avis de motion.

Règlement n° 8-19

Le conseiller *Richard Violette* donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour étude et adoption un règlement afin de répartir la somme de **CINQ MILLE QUATRE CENT QUARANTE DOLLARS (5 440 \$)** entre les municipalités concernées relativement à la mise en œuvre de l'entente intermunicipale en matière d'inspection en urbanisme pour l'année 2019.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et une copie du règlement est remise en même temps que l'avis de motion.

Règlement n° 9-19

Le conseiller *Yvon Laramée* donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour étude et adoption un règlement afin de répartir la somme de **TRENTE-SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS (36 974 \$)** entre les municipalités concernées relativement aux dépenses encourues par la MRC pour l'exercice de la compétence déléguée en matière de transport collectif pour l'année 2019.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et une copie du règlement est remise en même temps que l'avis de motion.

Règlement n° 10-19

Le conseiller *Vincent Gérin* donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour étude et adoption un règlement afin de répartir la somme de **DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (250 000 \$)** entre les municipalités concernées relativement à la contribution de soutien à la Corporation Ski et Golf du Mont-Orford pour l'année 2019.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et une copie du règlement est remise en même temps que l'avis de motion.

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR 2019

Considérant que le *Code municipal du Québec*, à l'article 148, prévoit que le conseil d'une MRC établisse, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS FERLAND
ET RÉSOLU**

Que le conseil de la MRC adopte le calendrier annuel des séances ordinaires de son conseil pour l'année 2019, selon ce qui suit :

16 janvier 2019	19 h	21 août 2019	19 h
20 février 2019	19 h	18 septembre 2019	19 h
20 mars 2019	19 h	16 octobre 2019	19 h
17 avril 2019	19 h	27 novembre 2019	19 h
15 mai 2019	19 h	11 décembre 2019	16 h
19 juin 2019	19 h		

ADOPTÉ

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU COMTÉ DE BROME /
MAINLEVÉE DE CLAUSES SUR UNE PARTIE DE LA PROPRIÉTÉ

Considérant les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'hôtel de ville de Lac-Brome (la Ville) sis sur le lot 4 266 470, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome;

Considérant que ce lot est contigu au lot 4 266 469, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, propriété de la Société Historique du Comté de Brome (SHCB) l'ayant acquis de la MRC de Memphrémagog par acte de vente du 8 décembre 1993 (Numéro d'inscription : 178 295);

Considérant que la Ville désire acheter la parcelle de terrain d'une superficie approximative de 97,1 m² identifiée sous le numéro de lot 6 288 164 au plan cadastral parcellaire confectionné par Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre, le 26 octobre 2018 et tenu à son greffe sous la minute 3551;

Considérant qu'il existe par ailleurs une situation d'empiètement d'une génératrice de la Ville sur le lot 4 266 469 que la Ville et SCHB désirent régulariser par entente;

Considérant que l'acte de vente susmentionné contient une clause de servitude de non-usage ainsi qu'une clause de rachat au bénéfice de la MRC de Memphrémagog;

Considérant que la Ville et la SHCB demandent à la MRC de Memphrémagog d'accorder une mainlevée desdites clauses, pour la seule parcelle de terrain (ci-dessus : 6 288 164) nécessaire à l'agrandissement de l'hôtel de ville et pour régulariser la situation d'empiètement de la génératrice;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESLTAND-EBY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

469-18

QUE la MRC de Memphrémagog accorde à la SHCB la mainlevée des clauses 8.1, 8.2 et 8.3 de l'acte de vente du 8 décembre 1993 (Numéro d'inscription : 178 295) aux seules fins de :

- Vendre à la Ville la parcelle de terrain d'une superficie approximative de 97,1 m² identifiée sous le numéro de lot 6 288 164 au plan cadastral parcellaire confectionné par Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre, le 26 octobre 2018 et tenu à son greffe sous la minute 3551;
- Régulariser la situation d'empiètement d'une génératrice de la Ville sur le lot 4 266 469, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome;

QUE la MRC de Memphrémagog mandate le préfet, monsieur Jacques Demers, et le directeur général, monsieur Guy Jauron, pour signer, pour et au nom de la MRC, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

DIVERS

Aucun élément n'est discuté.

CORRESPONDANCE

Demandes d'appui

MRC Brome-Missisquoi (rés. 418-1118) : Actions pour l'achat local de produits agroalimentaires

- *Cette résolution a reçu l'appui du comité administratif le 5 décembre dernier.*

Conseil municipal de Saint-Marc-du-lac-Long (MRC de Témiscouata) (rés. 2018 10 248) : Demande de changement à la Loi sur l'instruction publique pour la survie et le maintien des dernières écoles dans les villages ruraux du Québec

- *Après discussion, considérant la nature et la portée de cette demande, les membres du conseil ne jugent pas opportun d'y donner suite.*

Résolution

MRC de Roussillon (rés. 2018-10-240) : Appui / Espèces exotiques envahissantes

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil :

Aucune question n'est soulevée.

Le public :

Mme Louise Gagné, citoyenne de la ville de Magog, revient sur la résolution 424-18 adoptée le 28 novembre dernier, et souhaite savoir ce que la MRC entend par « augmenter la résilience de son territoire face aux changements climatiques ». Elle souligne que le transport collectif n'est pas inscrit dans la liste des projets présentés en préambule de la résolution.

Mme Roy résume la démarche entreprise par la MRC, en collaboration avec les Universités de Montréal, de Sherbrooke et d'Ouranos, et qui vise à outiller les acteurs du territoire afin de favoriser la mise en place d'actions permettant de faciliter l'adaptation à l'échelle du territoire de la MRC.

Le préfet cite différents exemples de projets concrets mis en place par sa municipalité et visant à réduire les émissions de GES.

Mme Gagné propose de communiquer clairement aux citoyens les priorités de la MRC en la matière, et de les inviter à prendre part concrètement aux efforts.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Vicki-May Hamm propose la levée de la session.

Secrétaire-trésorier

Préfet

Rapport d'activités du service d'aménagement
PÉRIODE 28 novembre au 11 décembre 2018

Présence à certaines activités

- Présentation de la gestion des barrages par Hydro-Magog.
- Rencontre de zones des aménagistes de l'Estrie.
 - Échanges sur les plans régionaux des milieux humides et hydriques;
 - Échanges sur les articles 59.

Rencontre du comité d'aménagement

- Le comité a proposé quelques ajustements au projet d'énoncé de vision stratégique du développement.
- Le comité recommande de tenir 3 consultations publiques sur le projet de vision :
 - Le 23 janvier 2019 à la salle du conseil de la MRC;
 - Le 30 janvier 2019 à North Hatley;
 - Le 6 février 2019 à Saint-Étienne-de-Bolton.

Rencontre du comité consultatif agricole

- Le projet d'énoncé de vision stratégique du développement et l'échéancier de la révision du schéma d'aménagement et de développement ont été présentés aux membres.
 - Présentation aux membres du projet de règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la CPTAQ.
 - Plusieurs commentaires des membres seront validés suite à l'adoption finale du règlement qui pourrait être modifié.
-